



Commune de Marly

Planification scolaire

Projections

GEA valotton et chanard SA

architectes - urbanistes FSU

rue de bourg 28

CP6326 1002Lausanne

tél + 41 21 310 01 40

fax + 41 21 310 01 49

info@geapartners.ch

www.geapartners.ch

16038 TG FS ZS

Marly\16038_planification_
scolaire\4_rapports\ 16038_
planification_scolaire_v11



Commune de Marly

Sommaire

1. Introduction.....	1
1.1 Enjeux	1
1.2 Objectifs	1
2. État des lieux.....	2
2.1 Offre scolaire existante.....	2
2.2 Planifications supérieures et cadre légal.....	5
3. Projections démographiques et scénarios.....	7
3.1 Evolution démographique tendancielle	7
3.2 Méthode	7
3.3 Trois scénarios	10
3.4 Choix du scénario préférentiel.....	10
4. Planification des besoins scolaires.....	11
4.1 Degrés enfantine et primaire	11
4.2 Degrés enfantine et primaire - Option retenue	15
4.3 Degré secondaire	20
5. Annexes.....	21

1. Introduction

1.1 Enjeux

Au vu des importants enjeux liés au développement prévu sur le territoire de Marly pour les 15-20 prochaines années, des réflexions sont nécessaires pour planifier les infrastructures publiques et scolaires en particulier. Celles-ci doivent permettre d'anticiper les besoins en s'inscrivant sur le long terme, à l'échelle globale, en tenant compte de l'évolution démographique et des objectifs communaux.

La commune de Marly, soucieuse de prévoir les développements qu'elle devra engager à court, moyen et long termes dans ce domaine, a sollicité le bureau GEA Vallotton et Chanard SA, architectes-urbanistes, pour réaliser une analyse prospective des besoins en classes supplémentaires pour les années à venir. Le présent document en présente les résultats, affinés à la suite de plusieurs rencontres avec le groupe de travail¹ formé à cette occasion.

Parallèlement à cette démarche, la commune a mandaté le bureau Deillon Delley architectes. Sur la base des résultats d'évaluation des besoins, il a été chargé d'examiner les potentialités des transformations /extensions des deux établissements scolaires existants Marly-Cité et Grand-Pré ainsi que d'effectuer des tests d'implantations.

1.2 Objectifs

La présente étude vise à établir :

- Un état des lieux des sites scolaires existants et des effectifs d'élèves.
- Une projection démographique de la population globale, selon différents scénarios de croissance jusqu'en 2030 et 2040. 2030 étant lié à l'horizon de planification du PAL (environ 15 ans) et 2040 à la nécessité d'une projection plus lointaine compte tenu des incertitudes quant à la mise en place des outils de planification et des développements.
- Une projection de la population scolaire (effectifs d'élèves d'enfantine, primaire et secondaire), selon le scénario de croissance retenu pour les horizons 2030 et 2040.
- Des recommandations sur la planification scolaire à court, moyen et long termes sur la base des résultats des points 2 et 3.

L'étude porte uniquement sur l'évaluation des besoins en nouvelles classes enfantines et primaires. Les besoins relatifs au cycle d'orientation (CO) doivent faire l'objet d'une analyse intercommunale/régionale menée en coordination avec l'association des communes (Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et Haut-Lac français). Le CO regroupe en effet des élèves provenant de plusieurs communes dont les projections de croissance démographique ne sont pas connues.

¹ Groupe de travail composé de M. Helbling, Syndic, M. Boéchat, Mme Savary et Mme Paolucci, conseillers communaux, Mme Marchon, service des écoles, MM. Stempfeler et Corpataux, service technique, MM. Deillon et Dagaud, bureau Deillon Delley, Mme Shafi et M. Geiser, bureau GEA.

2. État des lieux

2.1 Offre scolaire existante

Etablissements scolaires

La commune de Marly abrite deux établissements scolaires : Marly-Cité et Marly Grand-Pré. Ces deux sites couvrent tous les degrés de la scolarité obligatoire : école enfantine (1 et 2H, enfants de 4 et 5 ans), école primaire (3 à 8H, enfants de 6 à 11 ans) et école secondaire pour Marly Grand-Pré uniquement (9 à 11H, enfants de 11 à 14 ans).

Centre scolaire Grand-Pré



Source : www.marly.ch

Centre scolaire Marly-Cité



Le cercle scolaire enfantine-primaire de Marly regroupe les communes de Marly, Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly. A ce jour, les élèves en provenance de toutes ces communes sont scolarisés à Marly-Cité.

Le périmètre du CO-Marly (Grand-Pré) comprend quant à lui les communes d'Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Senèdes, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly.

Effectifs

L'établissement de Marly-Cité comprend en 2016 :

- 1 école enfantine de 4 salles de classe pour 76 élèves,
- 1 école primaire de 12 salles de classe pour 228 élèves,
- 1 salle de gymnastique.

L'établissement de Grand-Pré comprend :

- 1 école enfantine de 5 salles de classe pour 80 élèves,
- 1 école primaire de 12 salles de classe et 2 salles de classe spéciales pour 212 élèves,
- 1 école du cycle d'orientation (le degré secondaire) de 28 classes qui accueillent 541 élèves de la région Haute-Saraine rive droite,
- 1 salle de gymnastique.

Ratios élèves (enfantine et primaire) scolarisés à Marly / nombre d'enfants marlinois (cf. tableaux ci-après)

- En 2017, le nombre d'élèves scolarisés à Marly est de 626 (dont 17 sont des élèves de l'extérieur¹) ;
- En 2015, 71 marlinois fréquentent d'autres écoles ;
- Le ratio élèves / population est d'environ 98% pour l'école enfantine et 89% pour l'école primaire.

Répartition

La répartition des élèves (enfantines et primaires) est effectuée en fonction de l'adresse de leur domicile (cf. carte ci-après).

¹ Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly

Statistique du nombre d'élèves et nombre de classes enfantines et primaires à Marly (entre 2012 et 2018)

2012 - 2013	Nombre d'élèves	510
	Nombre de classes	27
2013 - 2014	Nombre d'élèves	582
	Nombre de classes	31
2014 - 2015	Nombre d'élèves	599
	Nombre de classes	33
2015 - 2016	Nombre d'élèves	596
	Nombre de classes	32
2016 - 2017	Nombre d'élèves	non disponible
	Nombre de classes	non disponible
2017 - 2018	Nombre d'élèves	626
	Nombre de classes	35

3

Elèves marlinois fréquentant d'autres écoles publiques dans d'autres communes (non comprises les filières privées et spécialisées)

	2010	2011	2012	2013	2014
Enfantine	9	5	7	13	10
Primaire	66	55	64	57	61
Total	75	60	70	70	71

2.2 Planifications supérieures et cadre légal

2.2.1 Révision du PAL en cours - Objectifs communaux de développement

La commune s'est fixée des objectifs de développement à l'horizon 2030, identifiés dans le cadre de la révision de son PAL. Ceux-ci, listés ci-dessous, sont pour certains en lien direct avec la gestion des équipements et infrastructures publics scolaires.

Urbanisation

- Développer les sites stratégiques en mutation (principalement l'ancien site Ilford et le secteur des Falaises) et en faire des quartiers mixtes attractifs.
Ceux-ci vont générer une importante augmentation démographique.
- Adapter et compléter l'offre en équipements publics.
Cet objectif vise une adéquation entre développement démographique et offre d'infrastructures scolaires.
- Renforcer et développer les polarités à vocation collective (scolaire, sportive, culturelle, détente/loisirs).
Une logique de multipolarité est recherchée, les polarités sont renforcées par un maillage mobilité douce. Les centres scolaires sont à considérer comme une polarité jouant un rôle important pour atteindre cet objectif.

Mobilité

- Étoffer et renforcer l'offre en transports publics en améliorant la couverture territoriale des TP, en optimisant le positionnement des arrêts et en réfléchissant à la mise en place de transports innovants.
Les élèves sont des usagers quotidiens des TP et l'offre devra s'adapter aux besoins et à leur localisation.
- Renforcer et sécuriser le maillage des réseaux de mobilité douce et atténuer les coupures occasionnées par les axes de circulation, afin de rendre le territoire communal plus perméable et d'assurer une meilleure accessibilité/sécurité entre le haut et le bas de la commune et aux espaces naturels et de loisirs. Travailler plus spécifiquement

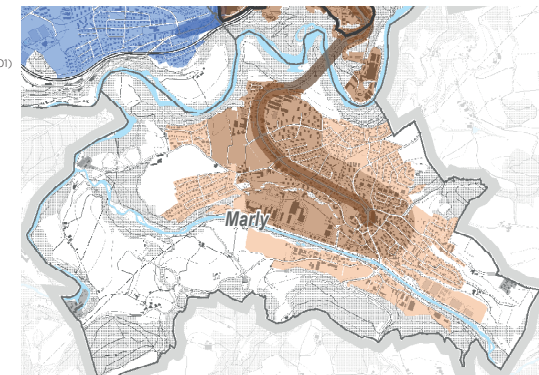
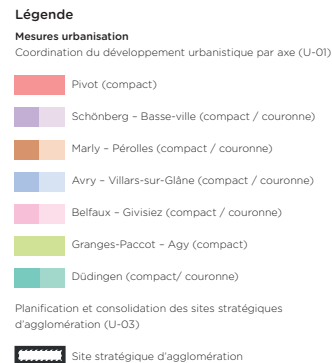
sur les chemins de l'école.

Cet aspect est d'autant plus important que la majorité des élèves doit traverser la route cantonale pour se rendre à l'école. La mobilité douce en sera ainsi favorisée. Elle peut également être encouragée par l'extension du réseau Publibike et le développement de l'offre publique en stationnement pour vélos.

2.2.2 Projet d'agglomération (PA3)

Le projet d'agglomération (PA3) définit des objectifs de développement globaux et par commune. Il préconise le renouvellement urbain et la densification vers l'intérieur du périmètre compact d'agglomération. Le PA3 privilégie le renforcement de la structure urbaine de l'agglomération compacte autour des axes urbains et des boulevards. Ceux-ci constituent les unités fonctionnelles de base pour les projets de densification. Ci-dessous, un extrait de la carte du concept Urbanisation, mettant en évidence la route cantonale 1200 (route de Fribourg, route de la Gruyère), colonne vertébrale de Marly ainsi que la zone compacte où la densification doit se concentrer.

Extrait du PA3



source : PA3

Les projections démographiques effectuées dans la présente étude tiennent compte de cet objectif de densifier les territoires de part et d'autre de la RC.

2.2.3 Plan directeur cantonal

La politique cantonale en matière de constructions scolaires vise à :

- offrir à tous les enfants des possibilités équivalentes en matière d'infrastructures mises à disposition pour l'enseignement scolaire et l'éducation physique ;
- rationaliser ses investissements en matière de constructions scolaires et sportives ;
- entreprendre la réalisation des constructions scolaires et sportives en fonction des besoins estimés sur la base des informations démographiques à disposition ;
- maintenir le tissu scolaire construit existant dans la mesure où il répond aux besoins pédagogiques ;
- assurer une accessibilité aux équipements scolaires et sportifs la plus directe et la plus sûre possible, que ce soit en matière de déplacements à pied ou en transports publics ;
- veiller à l'accessibilité des infrastructures scolaires et sportives pour les personnes handicapées ;
- assurer des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes pour les enfants dans les espaces étroitement liés à l'école et à l'intérieur du bâtiment ;
- collaborer avec les cantons voisins en matière de localisation et de construction des établissements scolaires et sportifs (niveaux II et III).

En ce sens, les démarches entreprises ont pour but d'aider la commune de Marly à rationaliser ses investissements futurs en matière de constructions scolaires en identifiant les besoins le plus précisément possible, à court, moyen et long termes.

2.2.4 Loi sur la scolarité obligatoire (LS), entrée en vigueur le 01.08.15

D'après la nouvelle LS, des changements concernant les effectifs des classes sont à relever :

- les effectifs des classes sont précisés dans le règlement d'exécution de la LS (cf articles 44 et 45 LS) ;
- un effectif maximal de 26 élèves par classe primaire est introduit. Lorsque cet effectif est dépassé, l'inspectorat doit analyser toute possibilité de réorganisation des classes du cercle scolaire avant de solliciter une ouverture de classe ;
- en plus, la règle "un pour trois" (un élève en intégration compte pour trois dans l'effectif déterminant le nombre de classes autorisé) sera désormais appliquée à tous les élèves bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée.

Extrait de la LS

Art. 44 Effectifs des classes (art. 26 et 27 LS)
a) Ecole primaire
aa) Effectifs des 1^{er} et 2^{es}

¹ Les élèves en 1^{er} et 2^{es} sont regroupés dans une même classe.

² Le nombre de classes de chaque cercle scolaire ou établissement au sens de l'article 50 al. 3 de la loi scolaire est déterminé comme il suit :

de 12 à 23 élèves : 1 classe
de 24 à 46 élèves : 2 classes
de 47 à 67 élèves : 3 classes
de 68 à 88 élèves : 4 classes
de 89 à 109 élèves : 5 classes
de 110 à 130 élèves : 6 classes
...

³ Chaque élève au bénéfice d'une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée et intégré-e en classe ordinaire compte pour trois élèves dans le cercle scolaire ou dans l'établissement.

Art. 45 ab) Effectifs des 3^{es} à 8^{es}

¹ Le nombre de classes de chaque cercle scolaire ou établissement au sens de l'article 50 al. 3 de la loi scolaire est établi en fonction du nombre total d'élèves de la 3^e à la 8^e.

² Le nombre de classes est déterminé comme il suit :

de 14 à 26 élèves : 1 classe
de 27 à 45 élèves : 2 classes
de 46 à 65 élèves : 3 classes
de 66 à 86 élèves : 4 classes
de 87 à 107 élèves : 5 classes
de 108 à 128 élèves : 6 classes
de 129 à 149 élèves : 7 classes
de 150 à 170 élèves : 8 classes
de 171 à 191 élèves : 9 classes
de 192 à 212 élèves : 10 classes
de 213 à 233 élèves : 11 classes

3. Projections démographiques et scénarios de croissance

3.1 Evolution démographique tendancielle

La projection tendancielle de la population est un bon indicateur de la dynamique communale au fil des ans.

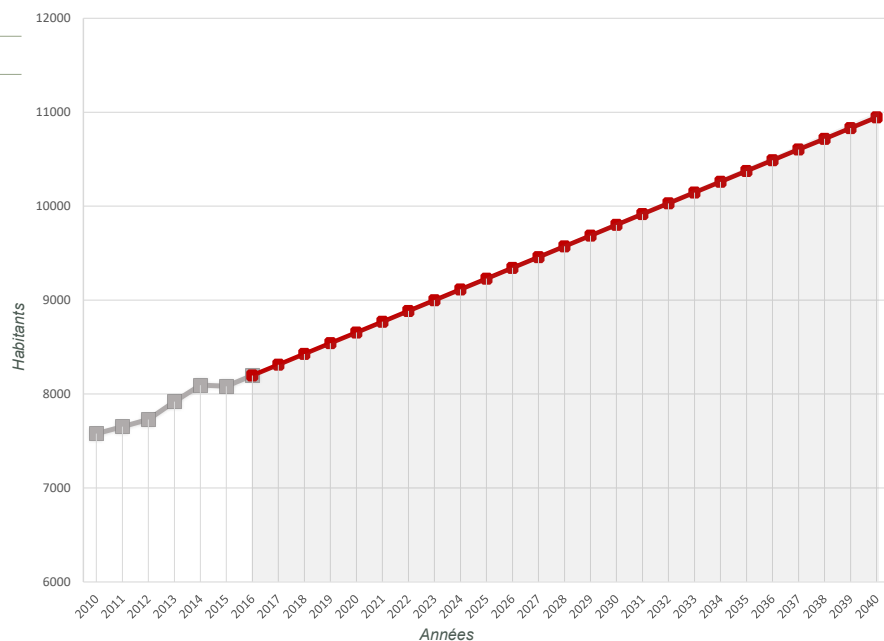
Forte de 8'083 habitants en 2015, la population de Marly a, depuis 2010, progressé régulièrement de 1.5% en moyenne, par année.

Si Marly suivait cette tendance, elle compterait environ :

- 9'800 habitants en 2030 ;
- 10'950 habitants en 2040.

Ainsi, la population augmenterait de +3'200 habitants en 25 ans (2015-2040).

Evolution démographique tendancielle - population totale



Population totale (résidente permanente)

Projection de la population selon le taux de croissance annuel moyen (de 1.4%)

Cette tendance donne une idée théorique de la croissance démographique. Afin d'évaluer plus finement l'évolution future et sa répartition sur le territoire, l'analyse a considéré les réserves à bâtir, le potentiel de densification dans le tissu bâti existant ainsi que les projets de développement sur l'ensemble du territoire communal. C'est ce que l'on nommera ci-après "évaluation du potentiel d'accueil".

3.2 Méthode

Pour évaluer le potentiel d'accueil en nouveaux habitants, les données de base suivantes ont été prises en compte :

1. le potentiel des parcelles libres autorisant l'habitation ;
2. les projets de développement communaux en cours : PAD Parc des Falaises, PAD Ancienne Papeterie, PAD Moraty et PAD Pré-de-la-Croix ;
3. le potentiel de densification du tissu bâti existant (parcelles partiellement bâties, extensions, utilisation de volumes existants).

Ces données de bases ont fait l'objet d'hypothèses de calcul. Elles sont détaillées ci-dessous :

- parcelles non bâties (libres) : application de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) selon le RCU communal ;
- parcelles partiellement bâties : prise en compte du 1/3 du potentiel constructible restant sur les parcelles ;
- PAD : surface de plancher déterminante (SPd) selon les programmes envisagés ;
- évaluation des équivalents habitants : 1 habitant par 50 m² de SPd ;
- une distinction de la part habitat / emploi selon l'affectation (voir carte ci-après). Les parcelles entièrement bâties ne sont pas considérées dans l'analyse.

Proposition d'affectation des zones à bâtir destinées à l'habitation



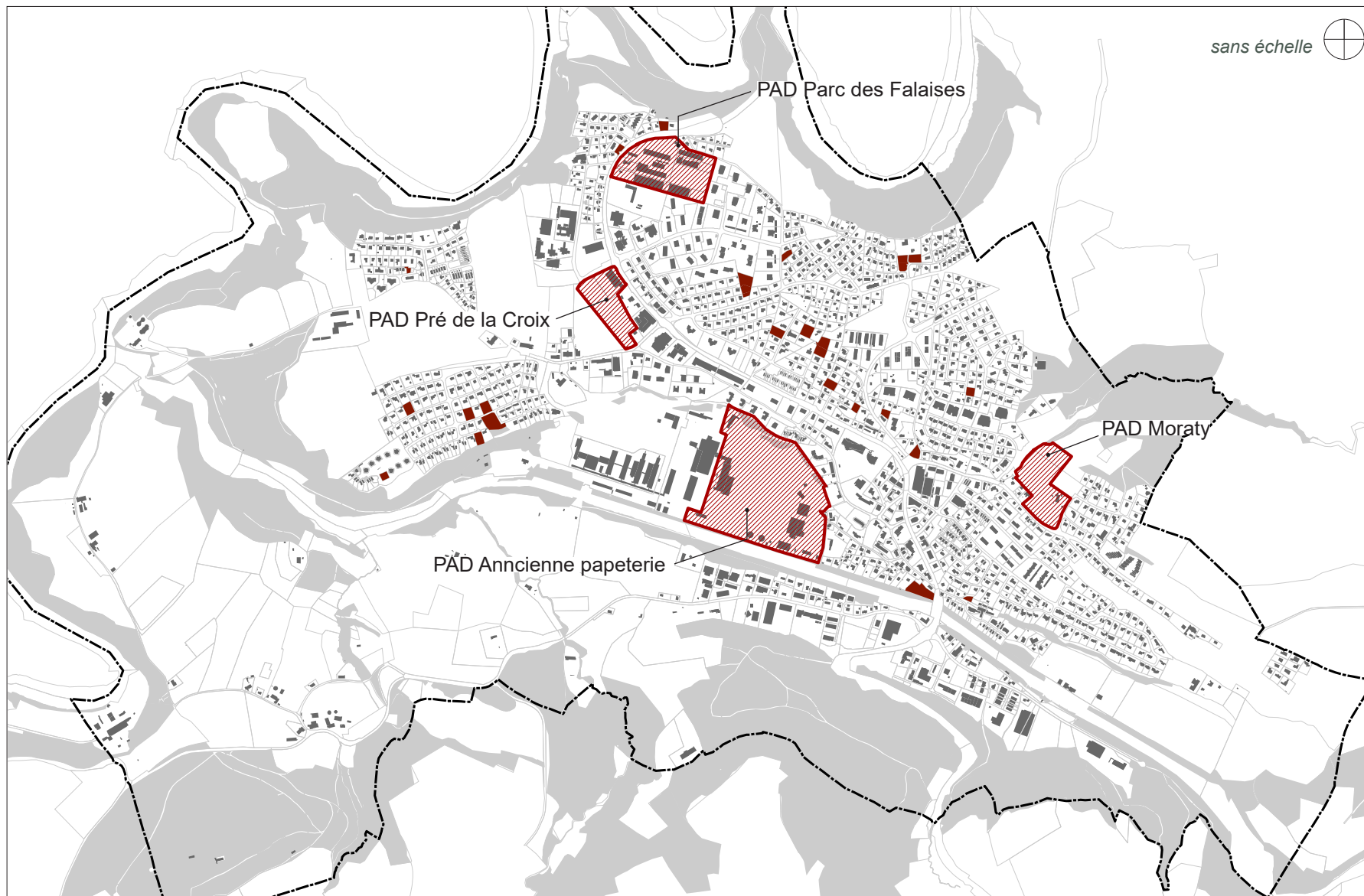
zone Village - A
zone Village - B

zone résidentielle de moyenne densité
zone résidentielle de faible densité

zone urbaine
zone mixte 1

zone mixte 2
périmètre PAD

Localisation des parcelles libres et des PAD



3.3 Trois scénarios

Sur cette base, trois scénarios ont été définis - **haut, moyen et bas** - pour l'horizon 2030.

Le **scénario bas** est constitué de la croissance tendancielle. Les premières phases de développement des PAD (soit 40%) sont intégrées.

Le **scénario haut** comprend :

- 80% des parcelles libres (20% non pris en compte correspondant aux surfaces nécessaires pour les accès, les aménagements extérieurs, etc.) ;
- 80% puis 1/3 des parcelles partiellement bâties (1/3 car trois générations de planification sont nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel) ;
- et 100% des PAD.

Le **scénario moyen** considère 70% des potentiels du scénario haut. En effet, on estime que ces parcelles densifiées et les PAD ne seront vraisemblablement pas entièrement construits à l'horizon 2030.

3.4 Choix du scénario préférentiel

En 2030, la population marlinoise croîtrait de :

- 22% selon le scénario bas (+1'799 habitants) ;
- 50% selon le scénario moyen (+4'004 habitants) ;
- 71% selon le scénario haut (+5'720 habitants).

Parmi les hypothèses de croissance démographique, le "**sénario moyen**" apparaît comme étant le plus proche des objectifs de développement territoriaux de la commune et de la concrétisation réaliste des projets et potentialités identifiés.

Ce scénario envisage une population de 12'087 d'habitants en 2030, ce qui représente 4'004 habitants de plus d'ici 2030 (voir ci-dessous).

Ce choix est aussi légitimé par une disponibilité immédiate des infrastructures d'épuration (STEP) qui présentent une capacité suffisante pour accueillir l'augmentation de population estimée dans le cas d'un scénario moyen (quand bien même la commune saura adapter ses infrastructures au besoin).

Evolution démographique à l'horizon 2030

	Scénario bas	Scénario moyen	Scénario haut
Capacité d'accueil	1'799	4'004	5'720
Population totale	9'882	12'087	13'803

4. Planification des besoins scolaires

4.1 Degrés enfantine et primaire

4.1.1 Méthode

Afin d'évaluer le besoin en nombre de classes, les éléments suivants ont été pris en compte :

- les périmètres scolaires existants pour chacun des établissements scolaires ;
- l'effectif réel des élèves pour l'année 2017-2018, localisé géographiquement ;
- la population projetée par parcelle selon le scénario moyen de croissance démographique, répartie sur le territoire ;
- le taux d'enfants de 4 à 5 ans (école enfantine) et de 6 à 11 ans (école primaire) ;
- le ratio nombre d'élèves / d'enfants résidant à Marly : en moyenne ces deux dernières années, pour les enfants de 4 à 5 ans ce ratio est de 0.98 et pour ceux de 6 à 11 ans, de 0.89 ;
- les effectifs d'élèves par classe indiqués dans le règlement d'exécution de la loi sur la scolarité (LS), articles 44 et 45 (soit 26 élèves par classe au maximum).

L'analyse des besoins a également été distinguée selon les horizons 2030 et 2040.

4.1.2 Evolution démographique tendancielle par tranche d'âge

Depuis 2010, la répartition par âge dans la population reste stable, la tranche des 4 à 5 ans représente environ 2% de la population de la commune de Marly, et celle des 6 à 11 ans environ 7%. Au total, il s'agit de 9% de la population. Cette part a donc été considérée dans les hypothèses.

Répartition de la population par tranches d'âge (2010-2014)¹

	2010		2011		2012		2013		2014	
	pop.	%	pop.	%	pop.	%	pop.	%	pop.	%
4 à 5 ans	156	2%	138	2%	149	2%	163	2%	160	2%
6 à 11 ans	494	7%	499	7%	493	7%	475	6%	497	7%
Population totale	7'579		7'623		7'729		7'919		8'083	

source : commune de Marly

4.1.3 Résultats par périmètre scolaire selon le scénario moyen : effectifs d'élèves et nombre de classes

Les développements prévus et géographiquement localisés génèrent un déséquilibre en termes démographiques (dû aux PAD notamment) entre les deux périmètres scolaires actuellement en vigueur.

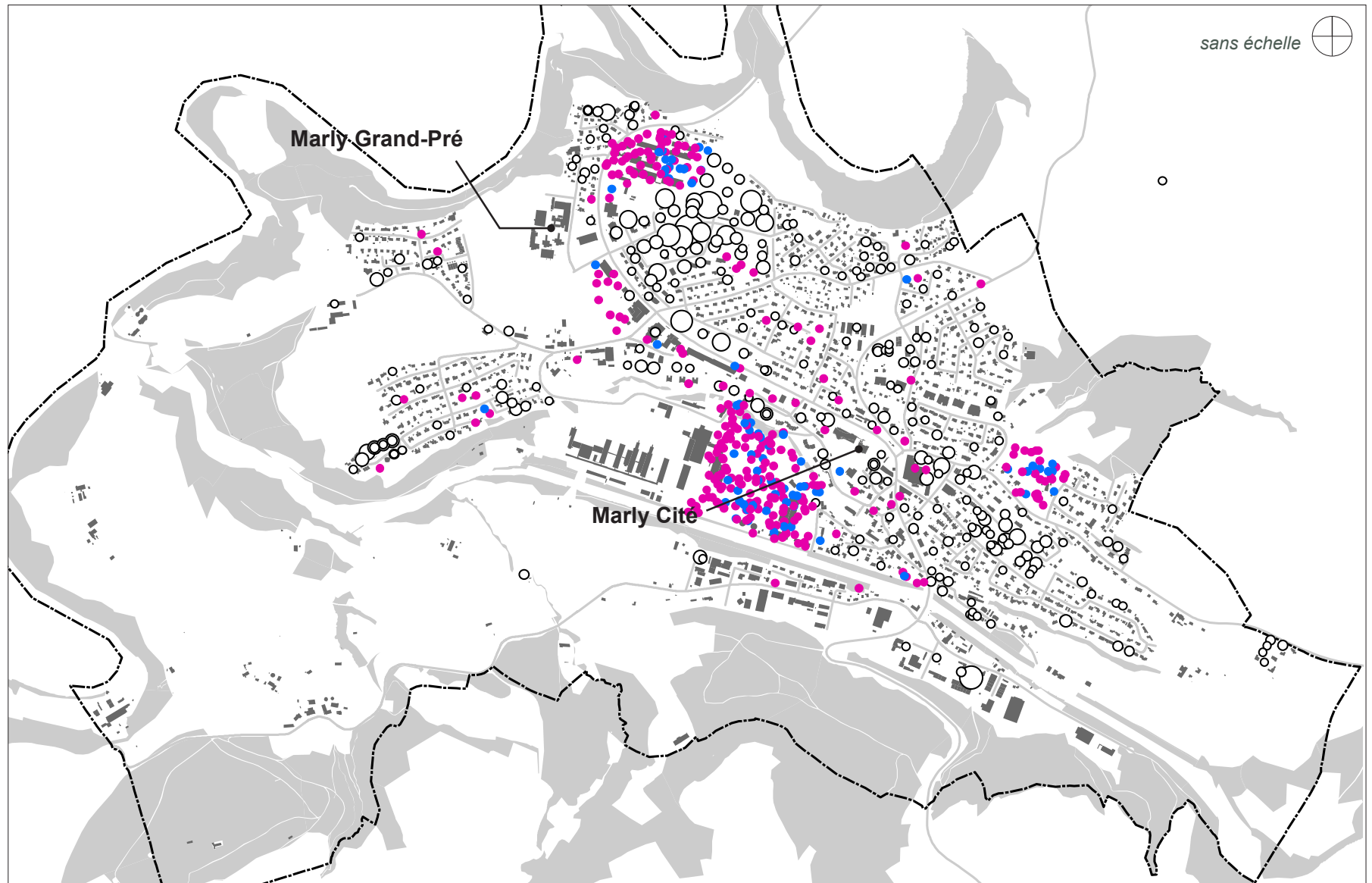
Ce déséquilibre se reflète sur la population scolaire projetée comme la carte ci-après le montre.

Pour la tranche d'âge de 4 à 11 ans, selon le scénario moyen, on obtient 876 élèves dont 493 à Marly-Cité et 383 à Grand-Pré, à l'horizon 2030.

Les résultats de l'estimation des besoins (basés sur les normes d'effectifs LS) pour l'école enfantine et primaire dans le cadre du scénario moyen, par horizon de temps, sont indiqués ci-après.

¹ Les données statistiques de la population ne sont disponibles que depuis l'année 2010.

Localisation des futurs élèves selon le scénario moyen à l'horizon 2030



○ élèves actuels

○○○○○ nombre d'élèves actuels
1 → 16

■ futurs élèves - enfantine
(1 point = 1 élève)

■ futurs élèves - primaire
(1 point = 1 élève)

Répartition des élèves projetés selon les périmètres scolaires actuels : scénario moyen, horizon 2030



sans échelle 

Estimation du besoin en nombre de classes enfantines (scénario moyen)

2030	2040
2 classes	3 classes

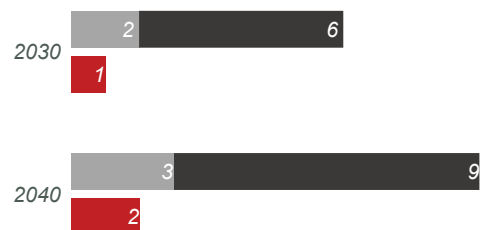
Estimation du besoin en nombre de classes primaires (scénario moyen)

2030	2040
7 classes	11 classes

Total

2030	2040
9 classes	14 classes

Estimation du besoin en nombre de classes supplémentaires par périmètre



Grand-pré



Marly-Cité



4.1.4 Conclusion intermédiaire

Au vu de l'importance et du déséquilibre occasionné par la création de 8 salles de classes à Cité contre 1 à Grand-Pré d'ici à 2030, plusieurs options ont été évoquées :

- **envisager l'extension de l'un (ou des deux) établissement(s) existant(s) ;**
- **envisager la création d'un nouvel établissement scolaire.** Selon l'article 50 LS, le besoin en nouvelles classes défini par le scénario moyen à l'horizon 2030 serait suffisant pour justifier l'ouverture d'un nouvel établissement scolaire (8 classes au minimum).

Quelle que soit l'option choisie il sera nécessaire d'assurer l'équilibre entre les différents sites, la mixité des populations et un accès simple et sécurisé aux écoles. Pour ce faire, il s'agira de :

- **réévaluer les périmètres scolaires actuels** en fonction de la localisation des nouveaux élèves et des possibilités / volontés d'extension ;
- **assurer les besoins en transports scolaires ;**
- **renforcer** le réseau "**mobilité douce**" connecté aux sites scolaires.

Concernant le CO-Marly, une étude de planification scolaire complémentaire menée par l'association du CO est en cours. Dans ce contexte, il serait souhaitable qu'à terme une coordination des chiffres soit entreprise, afin que les projections démographiques de l'étude régionale tiennent compte de la réalité des développements prévus sur la commune.

4.2 Degrés enfantine et primaire - Option retenue

4.2.1 Troisième établissement scolaire

L'option d'un troisième établissement scolaire est privilégiée par rapport à l'extension des infrastructures existantes pour les raisons suivantes :

- localisation trop contrainte pour Cité : faible marge de manoeuvre dans l'implantation, multiples mesures et/ou objectifs de protection dont le tissu bâti fait l'objet (ISOS, recensement), délicate intégration de qualité à l'environnement ;
- déséquilibre trop important entre Grand-Pré et Cité, qui créerait un trop grand centre scolaire à Cité ou à Grand-Pré qui accueille déjà 1000 élèves environ.

Sa localisation au nord (Château d'Eau - parcelle n° 82) est recommandée car elle permet :

- une meilleure répartition géographique des centres scolaires - et donc des élèves - ;
- la création d'une école au nord de la commune, facteur d'animation et pouvant devenir une polarité locale multifonctionnelle (maison de quartier, crèche, jardins, infrastructures sportives, etc.) ;
- une taille raisonnable de tous les centres scolaires ainsi qu'une réserve d'extension en fonction des besoins futurs ;
- de limiter les traversées de routes cantonales ce qui profite à des trajets scolaires plus sécurisés.

4.2.2 Carte des périmètres scolaires

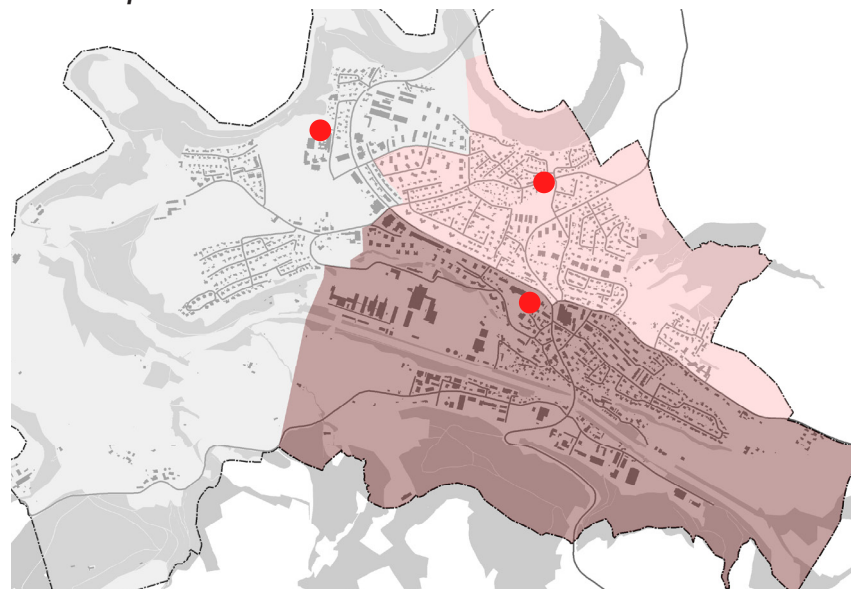
La création d'un troisième centre nécessite d'adapter la carte scolaire dès à présent : elle permettra de répartir les élèves actuels et futurs et donc de préciser les besoins réels en salles de classe pour chaque établissement.

Deux variantes ont été discutées répondant aux critères suivants :

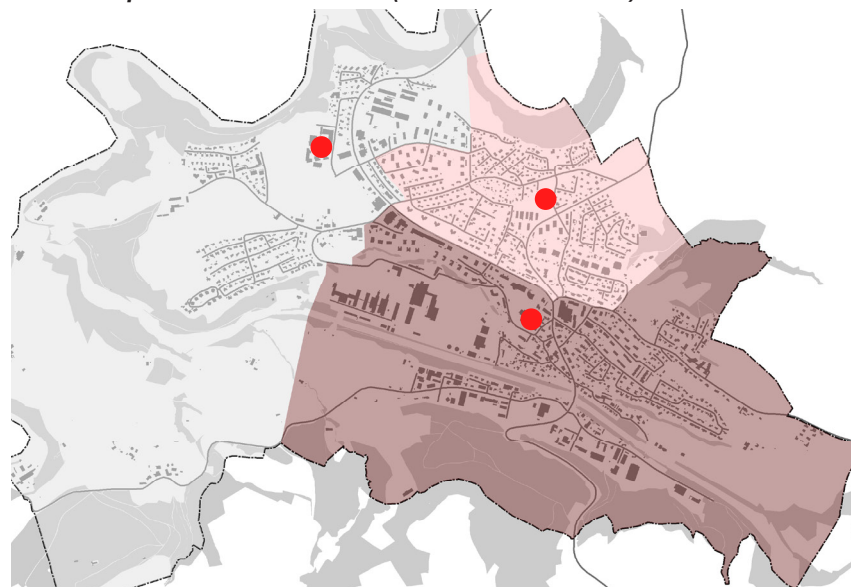
- équilibre nord-sud ;
- mixité des populations ;
- établissement à échelle humaine.

La variante A, illustrée sur la carte ci-après a été retenue pour poursuivre l'étude. Elle devra et pourra néanmoins être affinée en fonction des rythmes de développement et de construction des bâtiments.

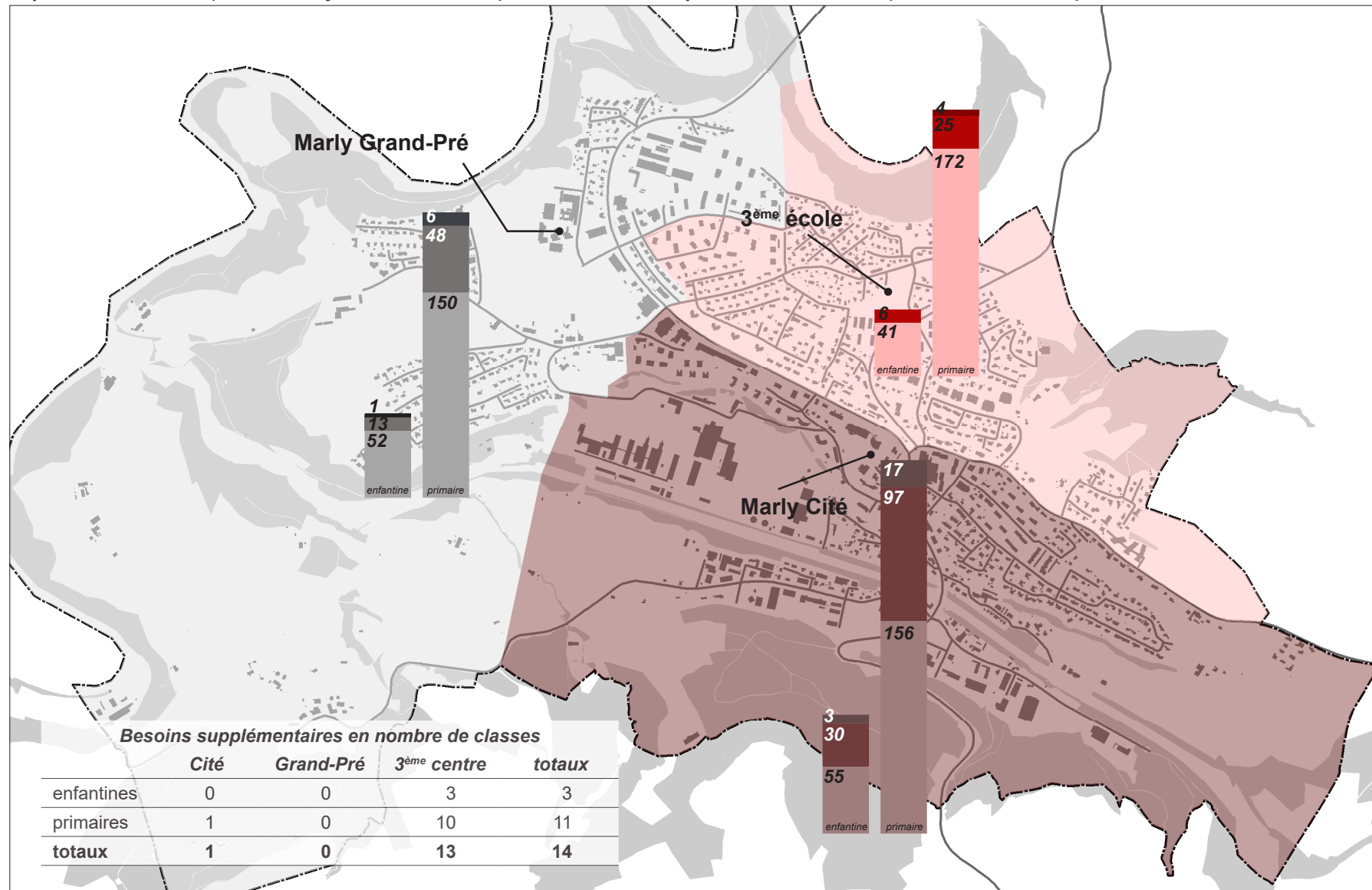
Carte des périmètres scolaires A



Carte des périmètres scolaires B (cf. annexes 6.5 à 6.7)



Répartition des élèves (sénario moyen à l'horizon 2030) selon les nouveaux périmètres scolaires A (cf. annexes 6.3 et 6.4)



■ périmètre 3^{ème} centre

■ périmètre Cité

■ élèves projetés (PAD et parcelles libres)

■ périmètre Grand-Pré

■ élèves existants

■ élèves projetés (parcelles partiel. bâties)

4.2.3 Problématique de Marly Cité

Contexte et horizon de planification intermédiaire

Les besoins potentiels en termes de salles de classe supplémentaires à Marly Cité sont de 1 d'ici 2030. Malgré ce faible chiffre, il a été relevé que :

- les salles n'étaient plus aux normes dans plusieurs des bâtiments ;
- certains bâtiments gagneraient à être affectés à d'autres fonctions car trop étroits pour accueillir les élèves convenablement ;
- la salle de gymastique et les infrastructures sportives ne sont plus adaptées aux besoins scolaires et de l'administration ;
- le rassemblement des élèves au sein d'un même bâtiment serait optimal ;
- des problèmes de sous-capacité ponctuelle du parking surviennent lors d'évènements ;
- les espaces publics dans et à proximité de l'établissement ne sont pas optimaux (cours en bitume, peu de verdure, vitesse élevée des voitures, cheminements des piétons peu conviviaux, etc.).

Cet état des lieux a amené le groupe de travail à explorer deux solutions : l'une étant de maintenir les bâtiments et de construire les extensions nécessaires et l'autre de repenser l'entier du site en envisageant la possibilité d'une démolition / reconstruction.

Dans l'intervalle d'une éventuelle démolition / reconstruction, l'ensemble des élèves actuellement à Cité devra pouvoir être scolarisé. C'est pourquoi un calendrier intentionnel a été avancé et l'année 2025 retenue comme horizon de planification intermédiaire des besoins en salles de classes. Il correspond à la finalisation de l'éventuel nouvel établissement de Marly Cité.

Estimation des besoins supplémentaires en nombre de classes

	2025	2030	2040
enfantine	2	3	4
primaire	9	11	15
totaux	11	14	19

Estimation du besoin en nombre de classes supplémentaires par établissement, selon les nouveaux prémètres scolaires A



Grand-pré

□ enfantine

□ primaire

Marly-Cité

■ enfantine

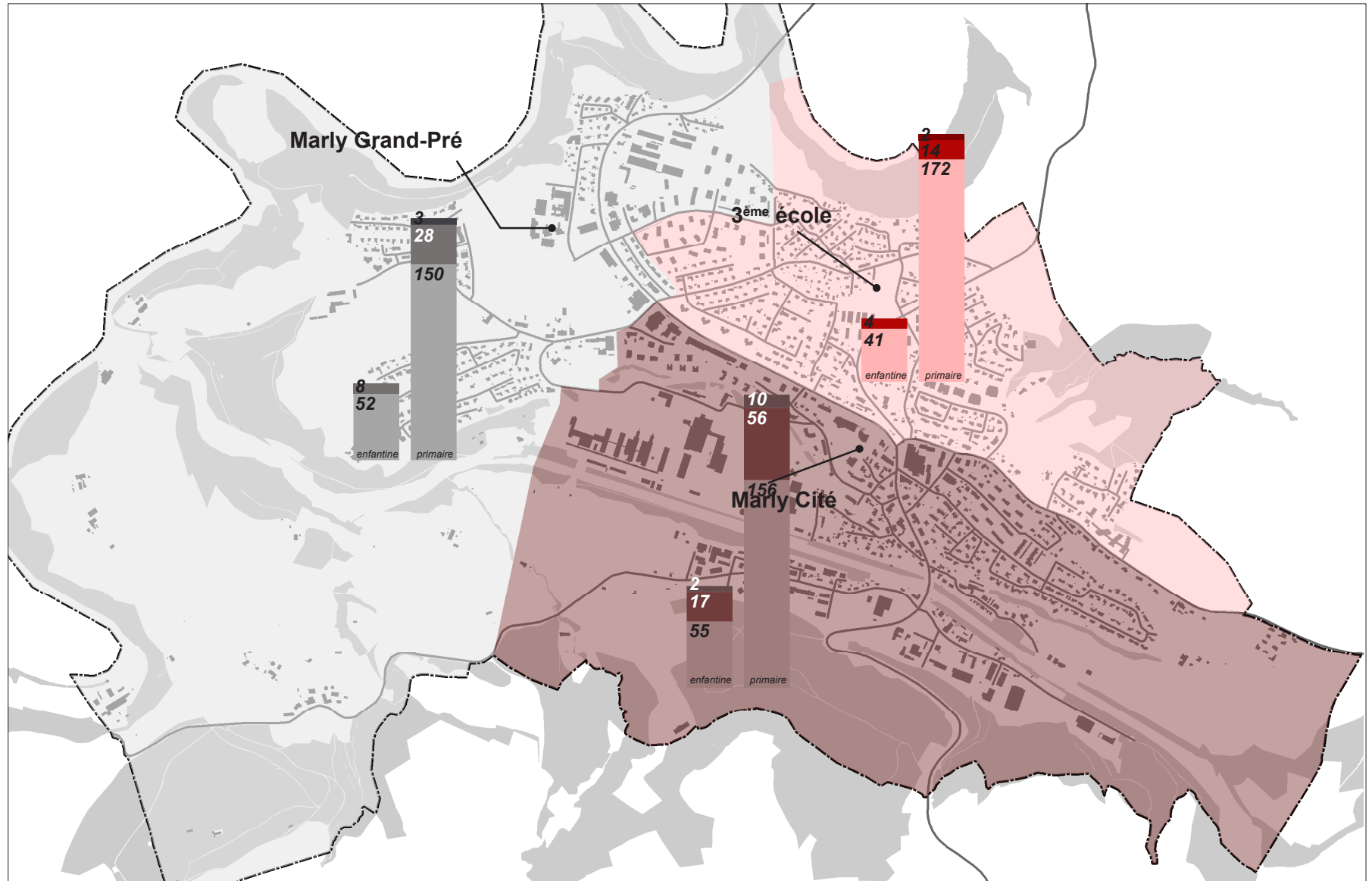
■ primaire

3ème centre

□ enfantine

■ primaire

Répartition des élèves selon les nouveaux périmètres scolaires en 2025 (cf. annexes 6.8 et 6.9)



périmètre 3^{ème} centre
 périmètre Grand-Pré

périmètre Cité
 élèves existants

élèves projetés (PAD et parcelles libres)
 élèves projetés (parcelles partiel. bâties)

Répartition temporaire des élèves de Marly Cité

Dans le cas d'une réorganisation du site Marly Cité (extension ou démolition et reconstruction) et dans le but d'équilibrer la répartition temporaire des élèves au sein de Marly Grand-Pré et du 3^{ème} centre, d'ici 2025, deux propositions de cartes scolaires temporaires ont été analysées.

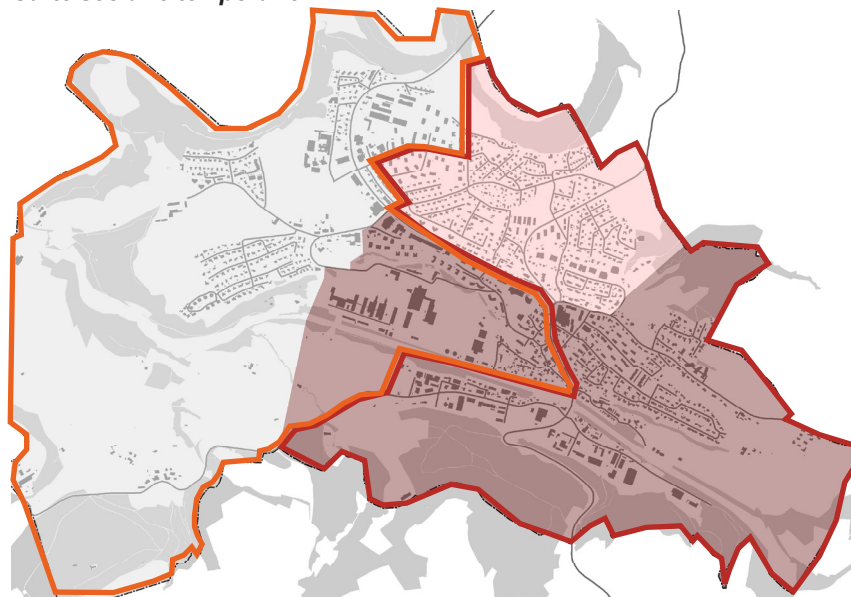
Le secteur de l'Ancienne Papeterie étant gros pourvoyeur d'élèves, il doit être affectée à Grand-Pré.

Les deux propositions se différencient comme suit :

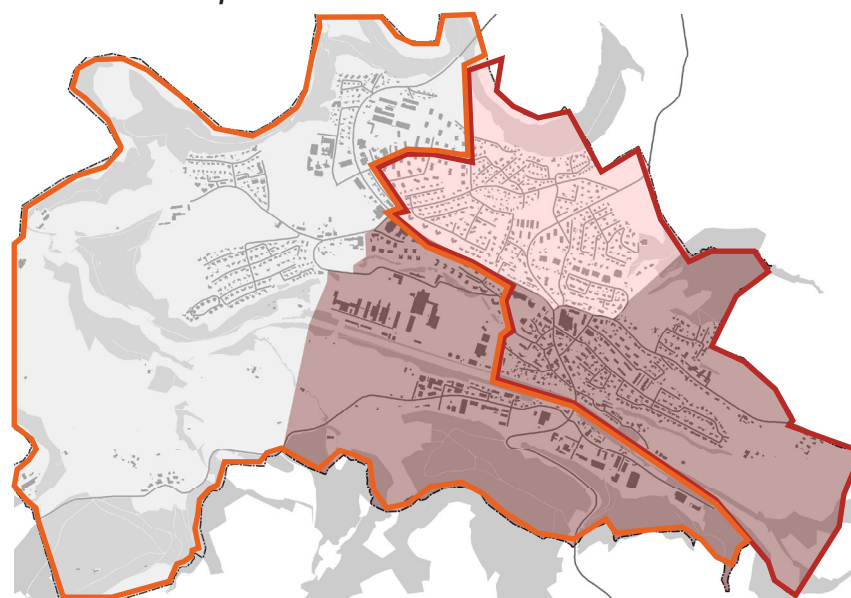
- la première (carte scolaire temporaire A) englobe le secteur du MIC / Ancienne Papeterie ainsi que la partie ouest de Marly-le-Grand pour Grand-Pré. Le secteur de Corbaroche / route de Chésalles est intégré au 3^{ème} centre ;
- la seconde (carte scolaire temporaire B) intègre le secteur de Corbaroche / route de Chésalle à Grand-Pré. La partie ouest de Marly-le-Grand est intégrée au 3^{ème} centre.

Aucune différence dans le nombre de salles de classe nécessaire n'est constatée.

Carte scolaire temporaire A



Carte scolaire temporaire B



Estimation des besoins

Carte scolaire temporaire A		Grand-Pré	3^{ème} centre
Enfantine	Nombre total d'élèves	93	86
	Besoin total : nombre de classes	5	4
Primaire	Nombre total d'élèves	285	305
	Besoin total : nombre de classes	14	15

Carte scolaire temporaire B		Grand-Pré	3^{ème} centre
Enfantine	Nombre total d'élèves	93	86
	Besoin total : nombre de classes	5	4
Primaire	Nombre total d'élèves	284	307
	Besoin total : nombre de classes	14	15

4.3 Degré secondaire

Une étude a été réalisée courant 2016, mandatée par l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français de la Ville de Fribourg et du Réseau Santé de la Sarine, intitulée : "Croissance démographique dans la région Sarine et Haut-Lac. Evolution future de la population scolaire et de la population de 65 ans et plus". Toutefois, les projections démographiques n'y ont pas été réalisées par commune mais par région, ce qui empêche de distinguer finement les besoins de chaque commune.

De plus, elle se base sur des projections démographiques classiques (évolution tendancielle, croissance naturelle) ne considérant pas les développements et projets communaux, ce qui empêche toute comparaison et donc intégration à la présente étude.

Une étude complémentaire menée par l'association du CO est actuellement en cours, laquelle devrait définir les projections d'élèves du CO pour la commune de Marly.¹

Toutefois, à l'échelle de Marly, la projection de la population scolaire concernée (12 à 14 ans) est connue (cf. tableau en annexe, 6.5). Afin d'estimer les besoins en nouvelles classes pour le CO et les rendre comparables dans la présente étude, il sera nécessaire :

- d'appliquer les normes d'effectifs ainsi que le pourcentage d'élèves par filière ;
- prendre en compte les projections sur les autres communes du cercle du CO-Marly, tout en intégrant les projets de développement majeurs et la densification envisagée.

Pour conclure, il est intéressant de relever qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre d'élèves fréquentant le CO depuis 2006. Le total est même plutôt en diminution.

Cela laisse supposer que l'établissement dispose d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins actuels et ceux d'un futur proche.

Néanmoins, selon un contact avec la responsable du service des écoles¹, la salle de gymnastique arriverait aujourd'hui à saturation. Les choix stratégiques en matière de nouvelles constructions pour l'ensemble des établissements scolaires de Marly pourraient s'orienter vers une mutualisation des potentielles nouvelles infrastructures sportives.

¹ Madame Marchon

Nombre et provenance des élèves fréquentant le CO-Marly (2006-2017)

Années	Marly	Autres	Total
2016-2017	243	299	542
2015-2016	248	303	551
2014/2015	245	325	570
2013/2014	255	326	581
2012/2013	245	333	578
2011/2012	265	311	576
2010/2011	269	300	569
2009/2010	259	314	573
2008/2009	249	306	555
2007/2008	253	310	563
2006/2007	271	308	579

¹ Selon les informations transmises par M. Frédéric Repond (Préfecture de la Sarine).

5. Annexes

5.1 Estimation du besoin en nombre de classes (enfantines) selon le scénario moyen - périmètres scolaires actuels

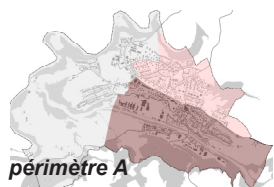
Horizon 2030	<i>projection y compris le pot. de densification</i>			<i>projection sans le pot. de densification</i>		
	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>TOTAL</i>
Nombre d'élèves total	118	82	201	115	82	198
Besoin total en nbre de classes	6	4	10	6	4	10
Création de classes	2	0	2	2	0	2
Classe(s) non utilisée(s)	0	1	1	0	1	1
Horizon 2040						
Nombre d'élèves total	375	300	675	357	292	649
Besoin total en nbre de classes	18	15	33	17	14	31
Création de classes	6	1	7	5	0	5
Classe(s) non utilisée(s)	0	0	0	0	0	0

21

5.2 Estimation du besoin en nombre de classes (primaires) selon le scénario moyen - périmètres scolaires actuels

Horizon 2030	<i>projection y compris le pot. de densification</i>			<i>projection sans le pot. de densification</i>		
	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>TOTAL</i>
Nombre d'élèves total	135	89	224	131	88	219
Besoin total en nbre de classes	7	5	12	7	4	11
Création de classes	3	0	3	3	0	3
Classe(s) non utilisée(s)	0	0	0	0	1	1
Horizon 2040						
Nombre d'élèves total	435	325	760	409	313	722
Besoin total en nbre de classes	21	16	37	20	15	35
Création de classes	9	2	11	8	1	9
Classe(s) non utilisée(s)	0	0	0	0	0	0

5.3 Estimation du besoin en nombre de classes (enfantines) selon le scénario moyen - nouveaux périmètres scolaires A

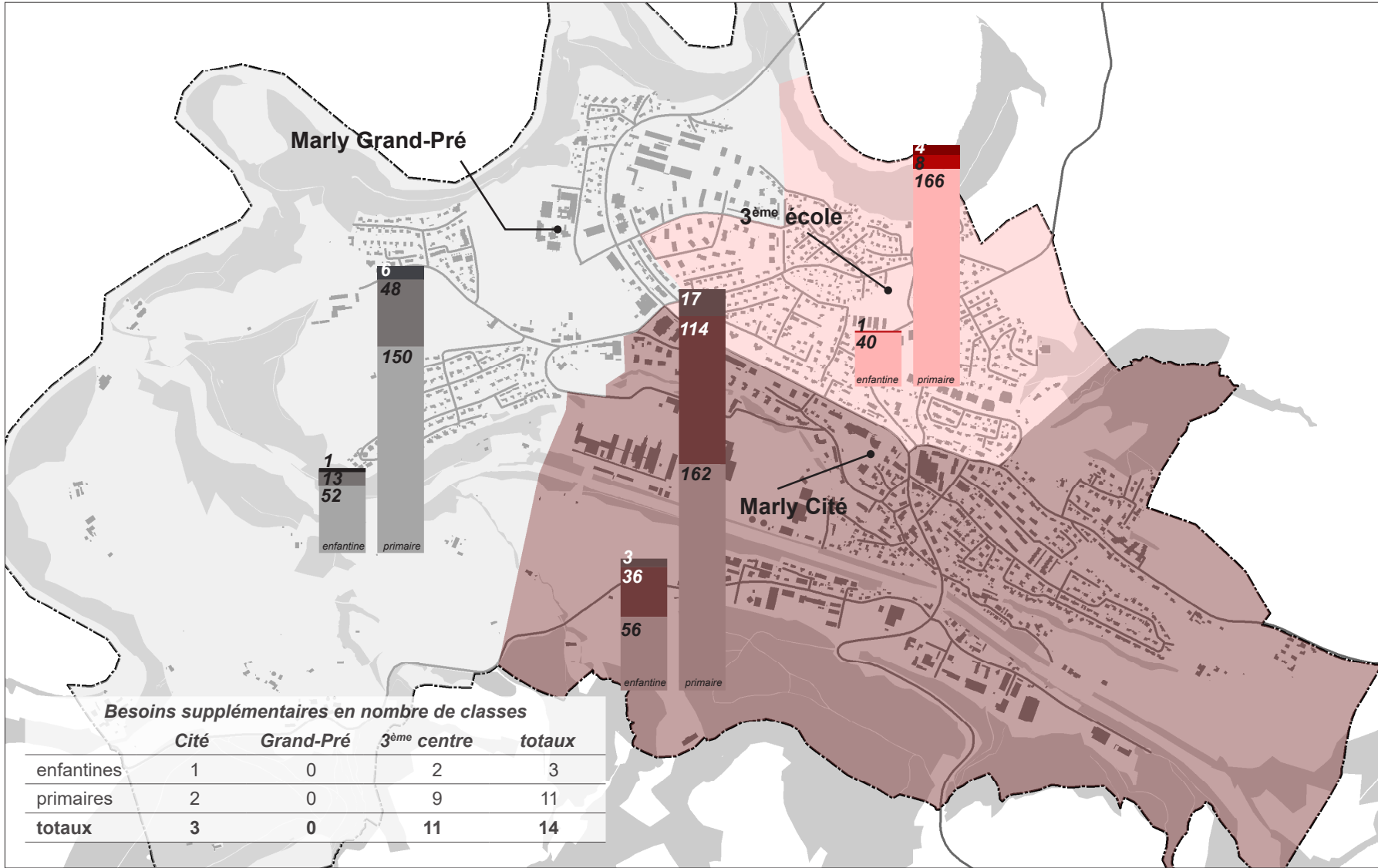


Horizon 2030 périmètre A	projection y compris le pot. de densification				projection sans le pot. de densification			
	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL
Nombre d'élèves total	88	66	47	201	85	65	47	198
Besoin total en nbre de classes	4	3	3	10	4	3	3	10
Création de classes	0	0	3	3	0	0	3	3
Classe(s) non utilisée(s)	0	2	0	2	0	2	0	2
Horizon 2040								
Nombre d'élèves total	270	204	201	675	253	198	197	649
Besoin total en nbre de classes	13	10	10	33	12	10	10	32
Création de classes	1	0	10	11	0	0	10	10
Classe(s) non utilisée(s)	0	4	0	4	0	4	0	4

5.4 Estimation du besoin en nombre de classes (primaires) selon le scénario moyen - nouveaux périmètres scolaires A

Horizon 2030	projection y compris le pot. de densification				projection sans le pot. de densification			
	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL
Nombre d'élèves total	102	72	50	224	98	71	50	219
Besoin total en nbre de classes	5	4	3	12	5	4	3	12
Création de classes	1	0	3	4	1	0	3	4
Classe(s) non utilisée(s)	0	1	0	1	0	1	0	1
Horizon 2040								
Nombre d'élèves total	319	227	214	760	295	219	208	722
Besoin total en nbre de classes	16	11	11	38	14	11	10	35
Création de classes	4	0	11	15	2	0	10	12
Classe(s) non utilisée(s)	0	3	0	3	0	3	0	3

5.5 Répartition des élèves selon les nouveaux périmètres scolaires B



◻ périmètre 3^{ème} centre

◻ périmètre Cité

◼ élèves projetés (PAD et parcelles libres)

◻ périmètre Grand-Pré

◼ élèves existants

◼ élèves projetés (parcelles partiel. bâties)

5.6 Estimation du besoin en nombre de classes (enfantines) selon le scénario moyen - nouveaux périmètres scolaires B

Horizon 2030	<i>projection y compris le pot. de densification</i>				<i>projection sans le pot. de densification</i>			
	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>3^{ème} centre scolaire</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>3^{ème} centre scolaire</i>	<i>TOTAL</i>
Nombre d'élèves total	95	66	41	201	92	65	41	198
Besoin total en nbre de classes	5	3	2	10	5	3	2	10
Création de classes	1	0	2	3	1	0	2	3
Classe(s) non utilisée(s)	0	2	0	2	0	2	0	2
Horizon 2040								
Nombre d'élèves total	293	204	179	675	276	198	174	649
Besoin total en nbre de classes	14	10	9	33	14	10	9	33
Création de classes	2	0	9	11	2	0	9	11
Classe(s) non utilisée(s)	0	4	0	4	0	4	0	4

5.7 Estimation du besoin en nombre de classes (primaires) selon le scénario moyen - nouveaux périmètres scolaires B

Horizon 2030	<i>projection y compris le pot. de densification</i>				<i>projection sans le pot. de densification</i>			
	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>3^{ème} centre scolaire</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Cité</i>	<i>Grand-Pré</i>	<i>3^{ème} centre scolaire</i>	<i>TOTAL</i>
Nombre d'élèves total	111	72	41	224	107	71	41	219
Besoin total en nbre de classes	6	4	2	12	5	4	2	11
Création de classes	2	0	2	4	1	0	2	3
Classe(s) non utilisée(s)	0	1	0	1	0	1	0	1
Horizon 2040								
Nombre d'élèves total	349	227	184	760	325	219	178	722
Besoin total en nbre de classes	17	11	9	37	16	11	9	36
Création de classes	5	0	9	14	4	0	9	13
Classe(s) non utilisée(s)	0	3	0	3	0	3	0	3

5.8 Estimation du besoin en nombre de classes (enfantines) selon le scénario moyen - nouveaux périmètres scolaires A

Horizon 2025	projection y compris le pot. de densification				projection sans le pot. de densification			
	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL
Nombre d'élèves total	74	60	45	178	72	60	45	176
Besoin total en nbre de classes	4	3	2	9	4	3	2	9
Création de classes	0	0	2	2	0	0	2	2
Classe(s) non utilisée(s)	0	2	0	2	0	2	0	2

5.9 Estimation du besoin en nombre de classes (primaires) selon le scénario moyen - nouveaux périmètres scolaires A

Horizon 2025	projection y compris le pot. de densification				projection sans le pot. de densification			
	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL	Cité	Grand-Pré	3 ^{ème} centre scolaire	TOTAL
Nombre d'élèves total	221	181	189	591	212	178	186	576
Besoin total en nbre de classes	11	9	9	29	10	9	9	28
Création de classes	0	0	9	9	0	0	9	9
Classe(s) non utilisée(s)	1	5	0	6	2	5	0	7

5.10 Rappel de nombre de salles de classes disponibles

	Cité	Grand-Pré	TOTAL
Enfantine	4	5	9
Primaire	12	14	26
Totaux	16	19	35